

Le décompte est commencé. En route vers le 1<sup>er</sup> janvier 2025!



Depuis 2005, Éco Entreprises Québec représente les producteurs mettant en marché des contenants, des imprimés et des produits emballés dans leur responsabilité de financer la collecte sélective. Avec la modernisation de la collecte sélective, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, ces entreprises (désignées aussi comme producteurs) seront responsables de la gestion de ces matières jusqu'à leur fin de vie et ils financeront l'entièreté des coûts du système.



## Le saviez-vous?

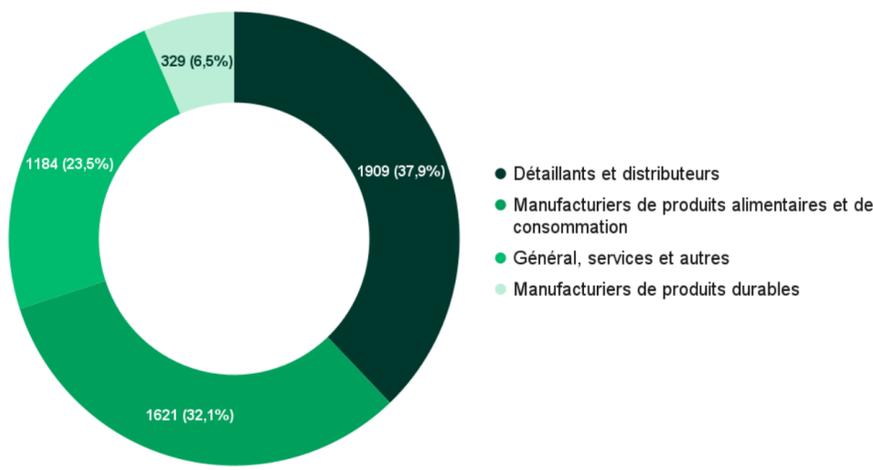


Chaque année, les producteurs déclarent à Éco Entreprises Québec le poids des contenants, emballages et imprimés mis en marché selon les catégories de matières établies et paient une contribution financière servant à rembourser les municipalités pour les coûts assumés pour les services de collectes, de transport et de valorisation de ces matières.

Cette contribution financière des producteurs est appelée le Tarif. Le Tarif est un document légal élaboré annuellement, basé sur des études et des données vérifiables, en plus de tenir compte de critères environnementaux.

En vertu du Tarif 2024, la totalité des contributions financières versées par les producteurs à Éco Entreprises Québec pour financer la collecte sélective au Québec devrait atteindre environ 248 M\$ cette année.

## Qui sont ces producteurs et quelle est leur part de participation au système actuel?



## L'écomodulation du tarif

L'écomodulation est un ajustement de la contribution financière des entreprises visées en fonction du poids et du type de matière utilisé afin de lier de plus en plus étroitement la tarification à l'impact environnemental des matières tout au long de leur cycle de vie.

Depuis 2021, un projet pilote de bonus incitatif à l'écoconception a été mis en place par Éco Entreprises Québec dans le but d'inciter la mise en marché de contenants et d'emballages respectant les principes d'une économie circulaire par les producteurs.

L'écoconception est une démarche caractérisée par la volonté de réduire ou de prévenir les impacts environnementaux lors de la conception de produits ou de procédés, tout au long de leur cycle de vie.

Le bonus est remis sous forme d'une note de crédit applicable au solde de la contribution au Tarif d'une année subséquente. Ainsi, ce bonus incitatif à l'écoconception est un moyen mis en place pour écomoduler le Tarif en prenant en compte l'impact de la matière mise en marché au long de la chaîne de valeur.

### Bonus incitatif à l'écoconception - L'écoconception d'emballages, une démarche accessible:



Exemples d'entreprises qui ont obtenu un bonus

## Du nouveau concernant l'écomodulation du tarif en 2024

Avec l'objectif d'accélérer l'utilisation de matières recyclables compatibles avec le système de collecte sélective modernisée, Éco Entreprises Québec a mis en place un malus pour la déclaration 2024.

### POUR CHAQUE MATIÈRE CIBLÉE PAR UN MALUS

$$\text{Montant du malus} = \text{QTÉ CEI* GÉNÉRÉE} \times \text{POIDS UNITAIRE} \times \text{TAUX DE LA MATIÈRE} \times \left( \text{20\%} \times \text{TAUX DU MALUS} \right)$$

\*CEI : contenants, emballages et imprimés

## Quelles sont les matières perturbant le recyclage et ciblées par un malus en 2024?

Polychlorure de vinyle (PVC)

Bien que le PVC utilisé sous forme de contenants et d'emballages est accepté dans la collecte sélective, il est reconnu que cette matière ne dispose pas de filière de recyclage et qu'elle perturbe le conditionnement et le recyclage d'autres matières.



Acide polylactique (PLA) et autres plastiques dégradables

Ces matières peuvent nuire au conditionnement et au recyclage d'autres matières, voire les contaminer. Avec l'entrée en vigueur de la responsabilité élargie des producteurs toutefois, le PLA pourra être déposé dans le bac de récupération pour les volumes et à développer des marchés pour sa valorisation future. Mais les plastiques dégradables ou compostables ne seront pas acceptés.



Pour en apprendre davantage et connaître les substitutions possibles pour ces matières, consulter la version complète Guide du malus publié par Éco Entreprises Québec:

Consulter le guide du malus

Écomodulation du tarif depuis 2021

## Un rapide suivi sur le webinaire du 24 octobre dernier portant sur la trousse ISÉ\*

Éco Entreprises Québec tient à vous remercier pour votre présence lors de ce webinaire ainsi que pour vos questions. Les questions transmises ont été analysées, puis regroupées, et la foire aux questions disponible a été bonifiée.

Pour consulter la FAQ – ISÉ et le guide des outils numériques, c'est ici:

\*ISÉ : Information Sensibilisation et Éducation

Consulter la FAQ